

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 1^{er} octobre 2019 à 18h30

Date de convocation **24 septembre 2019**

Nombre de Membres :

En exercice : 53
Présents : 32
Ayant donné procuration : 9

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le PREMIER du mois d'OCTOBRE, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. MITIDIERI, Mme GIULIANO, M. DALLA-FAVERA et M. DIEUDONNÉ

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. BETOU

Marange-Silvange : M. MULLER (à partir du point 2), Mme TOUSSAINT et Mme GREFF

Montois la Montagne : M. CANTELE et Mme HJDA

Moyeuivre-Grande : M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO, M. ROVIERO (à partir du point 3)

Moyeuivre-Petite : M. SCHWEIZER et M. HENRY

Pierrevillers : -

Rombas : M. FOURNIER, M. RISSER, Mme MACAIGNE

Roncourt : M. HALTER et M. FICHTER

Rosselange : Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : M. WATRIN, Mme FRANIA, M. CAYRÉ et M. RAD

Vitry-sur-Orne : -

Membres absents ayant donné procuration :

M. WROBEL à M. FAVIER

M. LACAVAL à Mme CISAMOLO

Mme BARTOLETTI à Mme CONTESE

Mme WAGNER à M. RISSER

M. SAUDRY à M. FOURNIER

Mme BENCI à M. WATRIN

M. NOBILE à Mme MACAIGNE

M. MATELIC à M. BOLTZ

M. SCHONS à Mme SEEMANN

Absents excusés : Mme LOMBARDI, M. MULLER (au point 1), M. ROVIERO (jusqu'au point 2), M. MEOCCI, M. RACHIELE, M. VILLA, M. CORRADI et M. DI EGIDIO.

Absents : Mme ARNOULD-RIVATO, M. ZELLER, M. PIERRE, M. PELIZZARI, Mme DAMILOT et Mme DURIVAL.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 02 juillet 2019.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 02 juillet 2019.

POINT N° 1 –

Installation d'un nouveau délégué communautaire

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **INSTALLE Monsieur Denis BETOU** dans ses fonctions de délégué communautaire, en remplacement de Monsieur GENTILE.

POINT N° 2 –**Délibération 2019-47 – BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2019, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 7 850,55 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 16 250,00 €

POINT N° 3 –**Délibération 2019-48 – EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - ANNÉE 2020.**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessous pour l'année 2019 :

NOM	ADRESSE DU SIEGE	ADRESSE DE L'EXPLOITATION
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE
SCI STEMAR ORNE MATERIAUX	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS
SCI ZOESAM David RIGGI	51 rue Foch 57185 CLOUANGE	ZAC BELLE FONTAINE 57185 CLOUANGE
SETHI (Indivision NASS)	28 rue de Villers 57120 ROMBAS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS
RIGOLIO RAYMONDE	50 rue Franchepré 57250 MOYEUVRE GRANDE	42 rue Franchepré 57250 MOYEUVRE GRANDE
WDA	2 rue du Vieil Amnéville 57360 AMNEVILLE	2 rue du Vieil Amnéville 57360 AMNEVILLE
SCI GBM Menuiserie JOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
ITM Alimentaire EST SCI des Peupliers INTERMARCHE SAS CEDUGO	Base de Pagny Lieu dit « Les Herbues » RN 4 55190 PAGNY-SUR-MEUSE	Rue Clemenceau 57360 AMNEVILLE
SCI La mine Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT

MAC DONALD'S FRANCE	1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT	Centre de loisirs Rue de l'Europe 57360 AMNEVILLE
NORMA	Direction régionale Service Expansion 9 Rue de Rochefort 67100 STRASBOURG	1 Rue Saint Exupéry 57120 ROMBAS
SARL Le Fournil de la Vallée de l'Orne	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
CORA	Domaine de Beaubourg, 1 rue du Chenil – CS 30175 CROISSY BEAUCOURG 77435 MARNE LA VALLÉE CEDEX 2	Route Départementale 643 BOITE POSTALE 30008 57255 STE-MARIE-AUX-CHENES
CENTRAKOR STORES	ZAC SAINT MARTIN DU TOUCH 6 Avenue Saint Granier BP 13156 31300 TOULOUSE	Lotissement commercial du Sauceu Rue Jean Monnet 57255 STE-MARIE-AUX-CHENES
APEIVO	5 Rue Maréchal Molitor 57360 AMNEVILLE LES THERMES	Chemin de Silvange 57120 PIERREVILLERS
LECLERC EXPRESS	Avenue François Mitterrand 57290 FAMECK	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
VAPPIANI Agnès	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 b rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS
SOCIETE SORRENTO	16 rue de Villers 57120 ROMBAS	2 rue de la Paix 57120 ROMBAS
RIGOLIO RAYMONDE	50 rue Franchepré 57250 MOYEUVE GRANDE	33A rue Franchepré 57250 MOYEUVE GRANDE
SAS SANDEX SUPER U	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- Route de la vallée-RD52 57535 MARANGE-SILVANGE - Lotissement le Sauceu-57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES - Rue de l'avenir-57250 MOYEUVE-GRANDE - Grande Fin -57185 CLOUANGE pas exonérée avant
SM BATI SARL SCI SALOMONS	10 Quartier beau séjour 54980 BATILLY	8 Rue de Coinville ZI 57255 SAINTE-MARIE-AUX- CHENES

POINT N° 4-5-6-7 – Informations et communications

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport annuel d'activités de la CCPOM – année 2018,
- PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018,
- PREND ACTE du Rapport annuel 2018 du délégataire « Petite Enfance »,
- PREND ACTE des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

Fait à Rombas, le 14 octobre 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER